

# Plateforme d'Observation Sociale DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

---

<http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

## Groupe de travail « Pauvreté » Compte-rendu n°3 – 17/06/2021

### Participants :

Anne POSTIC, Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté  
Conseil Départemental 49 : Laurence HORREAU  
DREETS : Christophe BUZY  
DREETS : Anne PICARD-COSKER  
DREETS : Bruno LANGLOIS  
DREETS : Eric CRAIPEAU  
DREETS : Viviane LAURENCEAU  
DREETS : Yann SICAMOIS  
Insee : Amandine RODRIGUES  
Pôle Emploi : Vincent RAGOT

### Excusés :

Banque Alimentaire : Bernard MÉTAIS  
Banque de France : Philippe PORCHERET  
Conseil Départemental 44 : Gaëlle DANIEL  
Conseil Départemental 85 : Claire MARTIN  
DREETS : Elisabeth GALLARD  
Udccas 49 : Stéphanie RITOUET

### Animation/coordination :

DREETS : Raphaëlle MARIE  
Compas : Michaël BERNIER

### Ordre du jour :

- Tour de table des partenaires pour un point conjoncturel sur la crise économique et sanitaire,
- Actualisation du tableau de bord des indicateurs de suivi de la « Pauvreté » en Pays de la Loire,
- Discussion autour de la mise à jour des données,
- Échanges sur les perspectives de travail.

## Tour de table des partenaires pour un point conjoncturel sur la crise économique et sanitaire

### **Anne POSTIC, Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté**

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté recueille actuellement les rapports d'exécution des cinq départements et de Nantes Métropole : les indicateurs définis par la délégation pauvreté sont stabilisés et seront prochainement fournis (jeunes sortant de l'ASE, orientation des bénéficiaires du RSA...)

Dernièrement, deux études de l'Insee en lien avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ont été publiées :

- Après une séparation, les femmes basculent plus souvent que les hommes dans la pauvreté : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/publications/apres-une-separation-les-femmes-basculent-plus-souvent-que-les-hommes-dans-la-pauvrete-en-bretagne-et-dans-les-pays-de-la-loire/>
- Inégalités et pauvreté dans les Pays de la Loire : 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/publications/inegalites-et-pauvrete-dans-les-pays-de-la-loire-400-000-personnes-pauvres-en-2018-dont-124-000-enfants/>

35 associations de la région ont été lauréates du plan de relance des associations de lutte contre la précarité.

Un appel à projet avec la DREETS a été émis sur les crédits d'innovation pour soutenir des projets sur les territoires.

Une évaluation de la stratégie de lutte contre la pauvreté a été réalisée par le CNLE (Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) à la demande du premier ministre. Le rapport est disponible sur le site du CNLE : <https://cnle.gouv.fr/>

Le rapport de France Stratégies sur l'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est paru :

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-de-strategie-nationale-de-prevention-de-lutte-contre-pauvrete-rapport-2021>

Une demande a été faite pour réaliser le bilan chiffré de l'ensemble des crédits qui ont été notifiés en faveur des associations de l'aide alimentaire dans le cadre de la stratégie de prévention et de la lutte contre la pauvreté. Il existe un groupe national sur les données de l'aide alimentaire (tonnage, qualité de la denrée...)

La mission d'évaluation par la DIPP est en cours sur 4/5 projets par département.

### **DREETS**

L'activité partielle est financée à plus d'1,5 milliard depuis le début de la crise. La deuxième et la troisième vagues de la crise n'ont pas eu le même impact au niveau de l'activité partielle (un rapport de 1 à 5 par rapport au nombre de salariés qui ont été mis au moins une heure en activité partielle).

La DREETS comptabilise sur la région 58 000 postes intérimaires (ETP) et 63 000 personnes au chômage partiel en mars 2021. En avril, on est en cumul à 58 000 euros versés pour de l'activité partielle et 96 000 salariés ont été en activité partielle.

Le rapport de France Stratégie précise que l'EPCI de Saint-Nazaire fait partie des EPCI les plus touchés par la crise. Ainsi, une attention particulière est portée sur cette EPCI (avec un plan de sauvegarde de l'emploi notamment).

Des études seront prochainement publiées avec l'Insee sur l'insertion des jeunes et sur les NEETS.

Un certain nombre d'entreprises s'en sortent grâce à l'activité partielle et les prêts de garantie de l'emploi. Une étude de la Banque de France qui vient de paraître annonce qu'il y a potentiellement 7% des entreprises en France qui vont déposer le bilan ces prochains mois ou au cours de l'année à venir.

Actuellement, les extractions des données issues des bases SI-SIAO sont faussées. Les demandes d'hébergement pourvues et non pourvues ont toutefois pu être extraites. Par contre, les motifs des demandes non pourvues ne sont plus disponibles (manque de place, ...)

Une seule personne de la DREES travaille sur l'extraction des données (1 jour par semaine). La DREETS a demandé d'avoir des réunions pour travailler sur les bases. Cette demande va être remontée à la DIAL, à la DGCS et à la DREES pour ce besoin (avoir plus de moyens pour être en capacité d'avoir des données fiables au niveau du SI-SIAO).

Dans le cadre de la stratégie de prévention de la lutte contre la pauvreté, un appel à manifestation pour la labellisation de 5 PCB (Points Conseils Budget) a été lancé. Dans le cadre de la campagne d'habilitation des nouvelles structures d'aide alimentaire, une trentaine de dossiers ont été reçues dont une vingtaine de premières demandes. La décision sera prise au courant du mois juillet.

Deux appels à projet ont été lancés par l'ARS, la DREES et la Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : « crédit commissaire » et « mille premiers jours de l'enfant » (montant de 300 000 euros). Des critères d'évaluation sur les actions et l'impact sur les territoires vont être mis en place.

### ***Insee***

Une enquête sur les bénéficiaires des aides alimentaires est en cours. L'objectif est de mieux connaître les bénéficiaires de l'Aide alimentaire : des informations socio-démographiques seront demandées, sur la santé, sur l'ancienneté du recours à l'aide alimentaire, sur l'impact de la crise et ainsi que sur le fait de contacter plusieurs services d'aides alimentaires. La collecte des données est prévue pour la deuxième quinzaine de novembre.

Le tableau de bord économique et social suite à la crise, qui existe depuis un an et demi, est mis à jour tous les mois à partir des données de l'Insee et de nombreux partenaires.

Des études sur la pauvreté vont sortir ces prochains mois :

Une étude sur l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté : « 225 000 personnes sortent de la pauvreté grâce à la redistribution monétaire »

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/publications/225-000-personnes-sortent-de-la-pauvrete-grace-a-la-redistribution-monetaire-dans-les-pays-de-la-loire/>

L'Insee a deux projets d'étude qui devront commencer en septembre : un sur les allocataires de la Caf et un autre sur l'impact de la crise en fonction des métiers.

Fin septembre, l'Insee lance une étude en partenariat avec l'ARS sur les fragilités sociales mises en regard avec les indicateurs de santé.

Une étude sur les NEETS et une autre sur le parcours d'insertion des jeunes sont prévues.

Une étude avec Nantes Métropole sur la ségrégation résidentielle est également prévue.

Le 8 juillet sort le bilan économique et social de l'année 2020 et la note de conjoncture du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

### ***Pôle Emploi***

Le confinement de mars à mai 2020 a eu des impacts énormes sur les transferts entre les catégories.

Deux phénomènes importants pour les publics les plus fragiles, les nombres de DELD (demandeurs d'emploi de longue durée) et de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA dont en forte évolution en début d'année 2021 par rapport au début d'année de 2020. Pôle Emploi se demande si ces hausses vont perdurer ou si elles sont « superficielles » à cause des périodes du confinement pendant lesquelles les demandeurs d'emploi n'ont pas pu retrouver un emploi.

### **Conseil Départemental du Maine-et-Loire**

Il n'y a pas d'évolution majeure sur les demandes d'aides financières depuis le début de la crise cependant le CD49 perçoit des demandes d'aides dues à des dettes de loyer qui arrivent de manière de plus en plus conséquente. Le Conseil Départemental du Maine-et-Loire devrait fournir les données de son département prochainement.

### **Banque de France**

En complément des éléments statistiques précédemment communiqués, le nombre de dossiers déposés dans notre région, en cumul sur 5 mois à fin mai, reste inférieur de 21% à celui de l'année 2019. Par rapport à 2020, année atypique, on est en progression de 28,8% sur la région (+37,6% au niveau national), mais on reste malgré tout inférieur à 2019. Donc il n'y a pas de sonnette d'alarme à leur niveau.

### **CAF**

Les données 2020 seront fiabilisées et communicables qu'à compter de juillet. En ce qui concerne la liste des indicateurs, ces derniers seront ajustés. En effet, la CAF ne peut pas à partir de leurs bases de données être certain que le nouveau droit RSA est consécutif d'un événement de vie (décès, séparation, perte d'emploi,...).

## Actualisation du tableau de bord des indicateurs de suivi de la « Pauvreté » en Pays de la Loire

Suite à la dernière réunion, le tableau de bord a été mis à jour avec les données transmises par les partenaires.

Ce tableau de bord est disponible sur l'espace privé de « la vie de la plateforme » sur le site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/tableau-de-bord-des-indicateurs-de-la-pauvrete-juin-2021/>

Les données transmises par les différents partenaires sont également disponibles sur cet espace :

**Banque de France** : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/statistiques-dactivite-des-commissions-de-surendettement-des-pays-de-la-loire-en-2021de-janvier-a-avril-de-la-banque-de-france/>

**Banque alimentaire** : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/taxprivate/donnees-de-la-banque-alimentaire/>

**DREETS** : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/demandes-dhebergement-pourvues-et-non-pourvues-des-pays-de-la-loire-de-2021-de-janvier-a-mai-de-la-dreets/>

**Pôle Emploi** : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/elements-de-methodologie-concernant-les-indicateurs-de-pole-emploi/>

Le tableau de bord sera mis à jour régulièrement dès réception des différentes données des partenaires.

Suite à cette présentation du tableau de bord, plusieurs ajustements semblent nécessaires dans la liste des indicateurs établis et la périodicité des données dans un objectif d'observation de l'évolution de ces indicateurs.

Nous reprendrons ci-dessous l'ensemble des éléments retenus et/ou modifications des indicateurs par source de données, ainsi que des remarques et des points de vigilance à avoir par rapport aux données.

	Indicateurs retenus / modifications	Remarques / Points de vigilance
<b>Conseil Départemental</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distinguer le nombre de ménage bénéficiaires des aides Eau et le nombre des ménages bénéficiaires des aides Energie.</li> <li>- Pour tous les indicateurs, récupérer le nombre de ménages ayant bénéficié d'au moins une aide dans l'année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider ces modifications par les Conseils Départementaux de la Loire Atlantique et de la Vendée.</li> </ul>
<b>Banque de France</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajouter un indicateur sur le poids du nombre de dossiers pour lesquels un « rétablissement personnel sans liquidation judiciaire » (c'est-à-dire un effacement de dette) a été validé par la commission par rapport au nombre de dossiers déclarés recevables par la commission de surendettement. C'est l'évolution de ce poids qui sera à analyser.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écarts importants entre les départements sont surprenants pour l'indicateur sur le nombre de dossiers pour lesquels un « rétablissement personnel sans liquidation judiciaire » (c'est-à-dire un effacement de dette) a été validé par la commission. A quoi est due la baisse en Loire-Atlantique alors qu'il existe une augmentation sur les autres départements ? Est-ce que les commissions sont plus souples pour certains départements ? Les critères d'appréciation peuvent être différents en fonction des commissions départementales.</li> <li>- Depuis quelques années, le nombre de dossiers de surendettement a diminué, les créanciers ayant octroyé des délais (factures d'électricité, payement de loyer dans le logement social, impayés...)</li> <li>- Il y a de plus en plus de dossiers de grande pauvreté (dettes de charges courantes, du quotidien), ce qui pourrait expliquer l'augmentation du nombre de dossiers avec un effacement de la dette. Il existe une modification des ménages surendettés (moins de ménages endettés pour des crédits à la consommation).</li> </ul>
<b>Banque Alimentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser pour l'indicateur sur le « nombre de bénéficiaires différents par an des aides alimentaires » si ce sont des personnes ou des ménages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données concernent uniquement les données des banques alimentaires et ne correspondent pas à l'ensemble des associations qui distribuent de l'aide alimentaire.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition d'ajout de l'indicateur sur la « Valeur distribuée par bénéficiaire ».</li> <li>- Modifier l'indicateur « Valeur de l'aide alimentaire en Kg distribuée par bénéficiaire (en €) » en précisant bien que cela concerne la qualité de la nourriture distribuée, ou avoir une méthodologie de cet indicateur. Avoir peut-être une déclinaison de valeurs par type de produit, par détail d'aliments ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- il est important de noter que selon les départements en fonction de la ressource alimentaire et du nombre de bénéficiaires le poids distribué/bénéficiaire varie ainsi que la valeur qui va de 184,08€ à 314,03€ par bénéficiaire.</li> <li>- Est-ce que les indicateurs comprennent les subventions versées pour l'aide alimentaire ou cela concerne uniquement les denrées achetées. Est-ce que les denrées du FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) « gratuites » sont comptées dedans ?</li> <li>- Le camembert nutritionnel par aliment est disponible sur les données transmises par la Banque Alimentaire : <a href="https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/taxprivate/donnees-de-la-banque-alimentaire">https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/taxprivate/donnees-de-la-banque-alimentaire</a></li> <li>- Le montant des subventions distribuées aux associations délivrant des aides alimentaires a été multiplié par 10 en 2020. Il faudrait ainsi avoir les données de 2019 pour pouvoir comparer les données de 2020.</li> </ul>
<b>CAF</b>	<p>Nouveaux indicateurs proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouveaux ménages bénéficiaires du RSA,</li> <li>- Nombre de nouveaux ménages bénéficiaires du RSA avec une date de séparation &lt;=6 mois (délai retenu par le national dans les différentes offres de service),</li> <li>- Nombre de nouveaux ménages bénéficiaires du RSA avec un décès du conjoint &lt;=6 mois</li> <li>- Nombre de nouveaux ménages bénéficiaires du RSA avec une nouvelle situation familiale sans activité &lt;=6 mois et avec une situation professionnelle en activité avant</li> <li>- Nombre de nouveaux ménages bénéficiaires du RSA suite à un autre motif (à voir si des motifs particuliers ressortent)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CAF à ne peut pas à partir de leurs bases de données, être certains que le nouveau droit RSA est consécutif d'un événement de vie (décès, séparation, perte d'emploi,...).</li> </ul>
<b>DREETS</b> <b>- Données Emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de postes intérimaires a été communiqué en effectifs et non en ETP. Il sera prochainement communiquer en ETP.</li> <li>- Le nombre de personnes déscolarisées va être remplacé par le nombre de « NEETS » : personnes ni en emploi, ni en formation ». Ce sont des données annuelles issues du recensement de la population de l'Insee.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les grandes surfaces et autres commerces non alimentaires ont fermés le 31 janvier + le couvre-feu à partir de 18h une semaine plus tôt : il y a donc eu une augmentation nette de l'activité partielle à compter de cette date-là, d'où la différence entre janvier (où l'activité partielle était moindre) et mars (en pleine fermeture de nombreux commerces).</li> </ul>

**DREETS**  
**- Données**  
**Hébergement-**  
**Logement**

- **Attention** : les données de demandes d'hébergement vont être certifiées prochainement ainsi que les données de 2020. (NB : une personne peut faire plusieurs demandes par mois, les bases par demandeurs ne sont pas disponibles pour l'instant).

- Il serait important d'obtenir les raisons des demandes d'hébergement non pourvues car il peut avoir plusieurs raisons (places d'hébergement indisponibles, la personne ne s'est pas rendu à l'hébergement alors qu'elle avait une proposition d'hébergement...) mais ces détails ne sont plus disponibles dans l'application. Ces besoins ont été remontés au niveau national.

**Prochaine réunion : Mardi 19 octobre 2021 de 14h-16h**